

MAIRIE DE
BAGNOLET



Appel à candidatures

Valorisation sociale, culturelle, artisanale et artistique du 115 rue Robespierre

Dans le cadre de la valorisation d'un élément de son patrimoine industriel (l'Huilerie Monin et Brunner, 1880), la Ville de Bagnolet construit un projet multipartenarial dont l'ambition est de capitaliser les savoir-faire collectifs, de conjuguer les visions, de mobiliser les énergies et de réunir les moyens pour bâtir un lieu novateur intégrant l'ensemble des valeurs du développement durable. Ce nouveau lieu se donne l'objectif de répondre aux attentes et aux besoins des Bagnoletais dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture urbaine (espace de permaculture de 800m²), de la formation (école-hôtel Solar en partenariat avec le GRETA), de la consommation responsable et de l'économie sociale et solidaire (restaurant associatif ou entreprise d'insertion et atelier de réemploi), et de la création culturelle et artistique.

Afin de s'assurer d'une gestion intégrée et efficace du lieu, il sera défini conjointement entre la municipalité et l'ensemble des acteurs associatifs et professionnels, qui feront vivre le 115 Robespierre, les modalités de gouvernance du site.

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le dispositif poursuit quatre objectifs principaux :

- Accompagner un projet artistique à caractère innovant permettant l'élargissement du (des) publics(s) et la diversité de propositions artistiques nouvelles ;
- Impulser une véritable co-construction du projet du 115 Robespierre, de la conception à la réalisation et l'évaluation ;
- Valoriser le site du 115 Robespierre et l'ensemble de ces activités ;
- Participer à la pérennisation de la dynamique de développement durable voulue par la municipalité et l'ensemble des partenaires engagés.

ARTICLE 2 - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Les associations, artisans et artistes retenus, participeront à l'animation sociale, culturelle, artisanale et artistique du lieu en s'appuyant d'une part sur la dynamique créée par les 4 autres activités du 115 Robespierre (Epicerie Sociale et Solidaire, école-hôtel, restaurant alternatif et ferme urbaine) et d'autre part en s'appuyant sur la politique socio-culturelle de la Ville.

Les candidats retenus seront liés à la Ville par une convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux ou payant, et par une convention d'objectifs.

Les candidats retenus pourront bien évidemment solliciter toutes les aides et subventions auxquelles elles pourront prétendre.

Afin de s'assurer d'une gestion intégrée et efficace du lieu, il sera défini conjointement entre la municipalité et l'ensemble des acteurs associatifs et professionnels, qui feront vivre le 115 Robespierre, les modalités de gouvernance du site.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCES

Cet appel à candidatures est ouvert à toute personne morale de type « association loi 1901 » en règle avec la législation française fiscale et sociale, ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des artistes...).

ARTICLE 4 - ELIGIBILITE DES PROJETS

Tous les projets présentés par les candidats qui proposeront une intention artisanale, artistique et culturelle doivent prendre en compte les objectifs généraux visés à l'article 1.

Les candidats devront présenter un projet décrivant l'intention artisanale, artistique et culturelle développée et la méthode participative envisagée. De même, les candidats devront, proposer une durée du projet sachant la possibilité de le réitérer et/ou de le faire évoluer.

Un projet pourra être collectif, c'est-à-dire porté par plusieurs entités. Dans ce cas une entité devra être représentante du collectif. Toutes les entités devront répondre à l'ensemble des conditions d'éligibilité décrites dans le présent article et à l'article 3.

ARTICLE 5 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

- Un court descriptif de l'activité du porteur de projet ;
- Les documents attestant de sa domiciliation, sa raison sociale et une attestation sur l'honneur justifiant de sa situation au plan fiscal et social ;
- Une note présentant l'intention artisanale, artistique et culturelle;
- Une estimation budgétaire prévisionnelle détaillée indiquant le coût du projet et le plan de financement ;

ARTICLE 6 - SELECTION DES CANDIDATURES

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la Ville et de représentants des services municipaux. Ce comité pourra, éventuellement, auditionner les candidats.

Les lauréats seront sélectionnés sur les critères suivants :

- Qualité artisanale, artistique et culturelle de l'intention artisanale, artistique et culturelle présentée;
- Références et projets antérieurs menés dans des domaines proches ;
- Proposition financière détaillée.

ARTICLE 7 - CALENDRIER

Cet appel à candidatures est mis en œuvre pour la première phase du projet de co-construction et lancement du projet (2017-2019)

ARTICLE 8 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la Direction de l'Environnement de la Ville de Bagnolet.

ARTICLE 10 - DROITS D'UTILISATION LIES A LA PUBLICATION DES RESULTATS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des financements, seront traitées conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Bagnolet - Place Salvador Allende 93170 - Bagnolet.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2017 à minuit

**Mairie de Bagnolet
Direction de l'Environnement
Place Salvador Allende
BP 35
93170 Bagnolet**